

A la Municipalité de

1522 Lucens

Lucens, le 1^{er} septembre 2025

Conclusions de la séance du Conseil communal du 1^{er} septembre 2025

Le Conseil communal de Lucens a tenu séance le lundi 1^{er} septembre 2025, à 20h00, en présence de 35 membres et de la Municipalité au complet.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 a été accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour a été accepté à l'unanimité et suivi tel que présenté.

Préavis 07-2025 - Demande de crédit d'investissement de CHF 636'500.00 pour l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments scolaires du Pré au Loup - Lucens

Après discussion, le Conseil Communal décide par 33 oui et 1 non:

- 1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux indiqués dans ce préavis pour les bâtiments scolaires ;**
- 2. D'octroyer à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 636'500.00 TVA comprise, sous déduction des éventuelles subventions;**
- 3. D'admettre le financement par la trésorerie courante et d'appliquer le règlement du fonds pour la production d'énergies renouvelables ;**
- 4. De créer une réserve de préfinancement d'au maximum CHF 636'500.00 (investissements – subventions) par prélèvement sur le compte de Réserve de politique budgétaire afin de compenser la charge d'amortissement annuelle.**

Sans discussion, le Conseil Communal décide à l'unanimité :

1. **D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.**

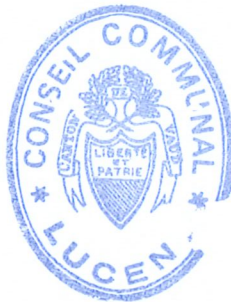
Après lecture des conclusions, acceptées à l'unanimité, Monsieur le Président lève la séance à 20h40.

Conseil communal de Lucens

Le Président :



Mathieu Héritier



La Secrétaire :



Barbara Duperrex